

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

corps montés ont défilé au trot, en observant exactement l'alignement, l'allure et les distances.

L'impression générale laissée par ce rassemblement de division peut être qualifiée de favorable ; on ne peut que louer la tenue, l'esprit et la bonne volonté des officiers et des troupes ; ces qualités font honneur aux corps et à leur instruction, et placent la VIII^{me} division de l'armée sur le même pied que toutes les autres, au point de vue de ses aptitudes pour le service de campagne.

En terminant, nous croyons devoir encore mentionner ici le bon accueil que toutes les troupes ont rencontré dans les cantons des Grisons et de St-Gall, et cela sans exception, de la part des autorités et des populations.

Exercices de tir des cours de répétition.

Les résultats moyens du feu individuel dans les bataillons de fusiliers de la II^{me}, VI^{me} et VIII^{me} division ne diffèrent pas beaucoup de ceux obtenus il y a 2 ans. Dans la III^{me} division, ils sont en partie meilleurs, et en partie les mêmes, mais ils sont toujours supérieurs à ceux des trois autres divisions. Le 6^{me} bataillon de carabiniers est le seul dont les résultats soient meilleurs ; dans le 2^{me} ils sont meilleurs pour une moitié, et moindres pour l'autre ; les bataillons 3 et 8 ont plus ou moins reculé dans leurs résultats.

Les données nécessaires nous manquent pour faire une comparaison du feu de salves.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Etudes sur les lois de la perforation des plaques en fer forgé par les projectiles de l'artillerie, par M. le lieutenant-colonel en retraite MARTIN DE BRETTES, publié par le *Spectateur militaire*. — Brochure in-8°. En vente dans les bureaux du dit journal, 39, rue de Grenelle-Saint-Germain.

L'auteur reproduit, d'abord, les principales formules en usage pour évaluer le travail mécanique nécessaire à un projectile pour perforez une plaque en fer d'une épaisseur donnée, et il faut remarquer qu'elles sont, toutes, indépendantes du diamètre du projectile dont l'observation a montré l'influence.

Le colonel établit ensuite une formule générale qui, non seulement, contient le diamètre, mais encore peut se transformer en équations particulières relatives aux cas où le diamètre, l'épaisseur de la plaque ou le rapport du diamètre à l'épaisseur, reste constant. Cette transformation est nécessaire, car l'observation des faits a conduit l'auteur à reconnaître que la valeur du travail mécanique suivait, dans ces divers cas, des lois très différentes qu'il a formulées.

La comparaison de nombreux résultats théoriques et pratiques, inscrits en regard dans des tableaux, montre que ces formules donnent aussi exactement que possible les valeurs du travail mécanique nécessaire à la perforation des plaques.

La discussion des rapports des valeurs du travail mécanique des projectiles de divers calibres (chap. VI), conduit à une règle pratique importante, savoir que, à vitesses égales, deux projectiles semblables, ainsi que deux projectiles dont les poids seraient proportionnels aux cubes des diamètres, percent des plaques dont les épaisseurs sont proportionnelles aux diamètres.

La détermination des limites entre lesquelles doivent être comprises, pour être admissibles, les valeurs des données et des résultats, dans les questions relatives à la perforation des plaques, amène l'auteur à considérer le calibre de 50 cm. comme un maximum pour les canons capables de lancer, avec la plus grande vitesse actuelle 544 m., des obus longs de $3\frac{1}{2}$ calibres et d'une densité moyenne de 6,9 comme celui de 30 cm. Il en résultera, en effet, que l'obus de 50 cm. qui aurait une longueur de 1,75, pèserait 2,000 kil., et que le canon qui aurait 35 calibres ou 17 m. de longueur, pèserait 216,000 kil. C'est un poids énorme qu'il serait presque impossible de transporter, et qu'aucun canon pratique n'atteindra très probablement jamais.

Dictionnaire des Connaissances générales utiles à la Gendarmerie, par MM. AMADE et CORSIN, chez Henri Charles-Lavauzelle, éditeur militaire, à Paris et Limoges.

Cet ouvrage, par la diversité des documents qu'il contient, n'intéresse pas seulement la gendarmerie, mais bien aussi les militaires de toutes armes et les magistrats ou fonctionnaires qui, de près ou de loin, ont des rapports avec la gendarmerie.

Le *Dictionnaire des Connaissances générales utiles à la Gendarmerie* renferme en effet les lois, décrets, règlements, circulaires, décisions en vigueur en France, etc., qui intéressent la gendarmerie, et par suite, les magistrats et tous les fonctionnaires publics ; il donne la définition de tous les faits qualifiés, crimes, délits ou contraventions, et, en regard, l'article de la loi française qui régit la matière et formule la peine applicable ; les questions si multiples et si variées qui se présentent dans les rapports de la gendarmerie avec les autorités ont trouvé dans cet ouvrage leur développement ; enfin, l'ordre alphabétique adopté constitue un avantage fort appréciable, parce qu'il dispense de recherches qui seraient pénibles et difficiles dans 800 pages de texte renfermant environ 2,000 mots.

Le prix de l'ouvrage est de 5 francs non relié et 6 francs relié, plus 0 fr. 85 de transport pour les demandes isolées. Les commandes de 3 exemplaires au minimum parviennent *franco*.

